

COMITE DES FINANCES LOCALES

Séance du mardi 3 décembre 2024

Délibération n° 2024-27

Décret fixant pour 2024 le taux d'abattement des bases d'impositions directes locales dont bénéficie La Poste au titre de sa mission d'aménagement du territoire

Le comité des finances locales,

A *l'unanimité* des membres présents,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.1211-3 ;

Après avoir entendu Monsieur Jean-Christophe LE RAY, chargé de projets présence postale et diversification de La Poste, au sein du service de l'économie numérique du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique ;

Donne un avis *favorable* au projet de décret qui lui est soumis.

Le Président,



André LAIGNEL